



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 / 7 / 1 / 1 / 2 / 0 / 2 / 3

Dossier complet le : 2 / 8 / 1 / 1 / 2 / 0 / 2 / 3

N° d'enregistrement : 2023-7455

## 1 Intitulé du projet

Projet d'extension sur le site NEOLITHE de la commune de Beaulieu-sur-Layon (49) en vue d'y installer un centre d'activités. Ce dernier accueillera notamment de la recherche et du développement en compositions minérales, du génie des procédés sur des mélanges de matériaux et des processus mécaniques et industriels, de l'assemblage d'équipements industriels, de la caractérisation, du tri et du traitement de déchets non dangereux.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
<input type="text" value="NEOLITHE"/>	<input type="text" value="NEOLITHE"/>
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
<input type="text" value="8 4 7 6 3 1 2 0 7 0 0 0 2 8"/>	<input type="text" value="SAS, société par actions simplifiées"/>
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
<input type="text" value="BENASSY, gérant Holding Clément BENASSY"/>	<input type="text" value="elle-même Présidente de NEOLITHE"/>

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a. ICPE 39.a. Travaux, constructions et opérations d'aménagement créant une SDP > 10 000 m <sup>2</sup>	Lancement d'une activité de traitement de DND dont la quantité traitée dépasse le seuil d'autorisation de la rubrique ICPE 2791 (> ou = 10t/j). Le projet prévoit de créer une SDP de 33 870 m <sup>2</sup> (Siège = 10 624 m <sup>2</sup> , Laboratoires = 5 988 m <sup>2</sup> , Plateforme test = 11 082 m <sup>2</sup> , Atelier R&D (CALCITE) = 6 092 m <sup>2</sup> , Pavillon = 84 m <sup>2</sup> ). L'emprise totale de la parcelle d'implantation est de 48

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet « CALCITE » porté par la société NÉOLITHE concerne l'aménagement d'un centre d'activité et de recherche et de développement en matière de valorisation de déchets non dangereux (DND) notamment issus de la déconstruction.

Ce projet prendra place sur la parcelle cadastrale ZB83 du parc d'activités ANJOU ACTIPARC DU LAYON de Beaulieu-sur-Layon, louée à la société ALTER ECO.

Deux permis de construire ont déjà été accordés pour le site :

- PC 049 022 22 A 005 délivré le 29/08/2022 concernant la construction d'un atelier d'assemblage de 6092 m<sup>2</sup> et d'un pavillon d'accueil de 84 m<sup>2</sup>

- PC 049 022 23 A 002 délivré le 19/09/2023 concernant la construction de laboratoires d'une surface de 2951 m<sup>2</sup>

Ces deux permis de construire déjà accordés n'ont pas fait l'objet d'une autorisation environnementale

#### 4.2 Objectifs du projet

Le but de ce projet est d'aménager site pilote qui permettra à la société NEOLITHE de développer ses procédés qui pourront prendre place sur d'autres sites. D'une manière générale, le procédé envisagé ("fossilisateur") consistera notamment en une succession de broyages afin de réduire les matières en poudre. Après ajout d'un liant et d'eau, les matières seront extrudées afin d'obtenir des granulats qui pourront être réutilisés dans le secteur de la construction. Ce process innovant permettra ainsi la réutilisation de matériaux de construction actuellement envoyés en centres d'enfouissement et en incinération.

Les activités de NEOLITHE s'inscrivent dans les perspectives et contribueront à l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique qui fixe l'objectif de valoriser, sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 (l'État et les collectivités territoriales doivent s'assurer qu'au moins 70 % des matériaux et des déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation de matières, au sens de la directive européenne 2008/98/CE). Par ailleurs, les appels d'offres que l'État ou les collectivités territoriales publieront devront intégrer une exigence de priorité à l'utilisation de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets. L'implantation du projet permet une bonne visibilité de l'entreprise et son siège social grâce à sa proximité avec la RD160.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Aujourd'hui, la parcelle du projet d'extension est en travaux. Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain, des terrassements en déblai/remblai sont prévus.

Le chantier comptera les phases suivantes :

- Création d'une zone sanctuaire, cette zone, créée en amont, sera alimentée en eaux pluviales. Elle permettra de renforcer le caractère humide et de favoriser l'expression de la biodiversité identifiés comme des enjeux selon le diagnostic environnemental réalisé en 2020. Cette zone a été créée en amont afin de renforcer le caractère humide et favoriser l'expression et le déplacement de la biodiversité,
- Construction des bâtiments,
- Aménagement de parkings, voiries,
- Aménagement des espaces verts, noues, fossés, massifs creux, douves.

Une charte "chantier vert" pourra être appliquée pour les permis de construire à venir, afin de :

- Limiter les risques de pollution des sols, de l'air et de l'eau,
- Trier les déchets;
- Limiter les différentes nuisances au bénéfice des riverains des ouvriers et de l'environnement.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase de fonctionnement, le site accueillera une unité de production ainsi qu'un espace dédié à la R&D. L'unité de production permettra notamment d'assurer la réception des matières premières issues du refus de tri du BTP (matériaux inertes, solides et non dangereux); les broyages successifs (primaire et secondaire) de la matière première; la constitution du mélange (farine + eau + liant bas carbone NEOLITHE); la mise en forme de la "pâte de pierre" par un processus de façonnage et la mise en maturation des produits finis avant enlèvement puis utilisation finale.

Les activités de R&D accueilleront des installations similaires à l'unité de production mais des variations de ce procédé pourront être envisagées, notamment en ce qui concerne la matière première traitée par l'installation et la forme que pourront prendre les produits finis.

Le site souhaite à terme déposer une demande de sortie de statut de déchets pour les matières sortant de l'étape de broyage de l'unité de production. Les activités menées sur le site seraient alors régies par les rubriques ICPE suivantes :

- Broyage des déchets (production et R&D) : 2791 "Installation de traitement de déchets non dangereux",
- Mise en forme de la pâte (production) : 2522 "Installation de fabrication de produits en béton par procédé mécanique".

Le projet respecte des règles du PLU de Beaulieu-sur-Layon, Zone 1AUy1, zone à vocation économique.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE sera réalisé et transmis à l'administration pour la rubrique n°2791 pour l'activité de traitement de déchets non dangereux. Concernant la rubrique 2522, le régime de déclaration est retenu (procédure embarquée par le dossier de demande d'autorisation environnementale).

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
ICPE (volume d'activité) : 2791 : Capacité de traitement de déchets non dangereux Travaux, constructions et opérations d'aménagement (SDP et stationnement) : Permis accordé (Atelier + Pavillon) Projet extension (Laboratoires, Siège social, Plateforme) Superficie de l'unité foncière de 48 010 m <sup>2</sup>	estimée à 60 t/j - A  6176 m <sup>2</sup> + 70 places 27 694 m <sup>2</sup> + 121 places 48 010 m <sup>2</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le terrain est soumis aux dispositions réglementaires du PLU de Beaulieu-sur-Layon en zonage 1AUy1, zone d'urbanisation à vocation économique, correspondant au Parc d'Activités du Layon.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones les plus proches : ZNIEFF I : Coteaux du Pont-Barre à Beaulieu-sur-Layon, à 800 m au Sud-Ouest, Coteaux du Grand Beauvais à Saint-Aubin de Luigne, à 3,5 km à l'Est, ZNIEFF II : Vallée du Layon à 800 m au Sud-Ouest, Forêt de Beaulieu à 700 m à l'Est,
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Beaulieu-sur-Layon ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones les plus proches : Grèves de la Loire de la Daguinière au Thourel, à 15 km au Nord-Est, Ilot du Buisson Marion, 19 km au Nord-Ouest, Grèves de Loire de Vair-sur-Loire à Mauges-sur-Loire, à 27 km au Nord-Ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Beaulieu-sur-Layon ne se situe pas en zone littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parmi les espaces protégés cités ci-contre, le plus proche du site est la réserve naturelle régionale Coteaux du Pont-Barré, située à 1 km au Sud-Ouest. Notons que la passage de l'autoroute A11 et de la route départementale RD160 séparent le site de cet espace.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Beaulieu-sur Layon est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État dans le Maine-et-Loire. Il s'agit de la troisième échéance sur la période 2018-2023. Ce plan concerne l'Autoroute A11 passant à proximité du site du projet. Le site ne se situe pas dans les "zones calmes" identifiées par ce plan
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le monument historique le Logis de la Pinsonnière, situé à l'entrée du bourg de Beaulieu-sur-Layon, à 1,3 km, au Sud du site accueillant le projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet a fait l'objet d'un diagnostic en 2020, réalisé selon la méthodologie définie par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 (Annexe). Le diagnostic identifie des zones humides et une mare. Une zone sanctuaire a été créée en partie sud en amont pour favoriser la biodiversité et déplacer la mare existante. Cette zone sera alimentée par des cunettes. Une procédure est en cours afin de déplacer cette zone en anticipation d'une éventuelle compensation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation du DDRM Maine-et-Loire indique que la commune de Beaulieu-sur-Layon n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données Infoterre du BRGM ne fait pas apparaître de sites ou de sols pollués sur la parcelle ZB83. Le site répertorié le plus proche est la carrière Chupin (en activité), située à 890 m au Sud-Ouest du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Beaulieu-sur-Layon n'est incluse dans les Zones de Répartition des Eaux en Pays de la Loire.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la carte des captages d'eau potable et des périmètres de protection proposée par l'ARS, la commune de Beaulieu-sur-Layon ne comporte pas de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est hors périmètre d'un site inscrit. La commune compte deux sites inscrits (PONT BARRE et ses abords et Extension du site de PONT BARRE). Le site inscrit le plus proche est l'Extension du site de PONT BARRE, située à 1 km au Sud du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones les plus proches : NATURA 2000 Habitats : Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes, située au plus proche à 1 km au Sud-Ouest, NATURA 2000 Oiseaux : Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes, située au plus proche à 1 km au Sud-Ouest,
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la Corniche Angevine, située à 4 km au Nord-Ouest du site.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le site utilisera de l'eau potable du réseau public pour des usages : - sanitaires (effectif d'environ 100 personnes), - de process (environ 15 m <sup>3</sup> par jour).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage de terrain préalablement à la construction du bâtiment. Le terrain n'est pas situé dans une zone de sensibilité forte au risque de remontée de nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais excédentaires seront valorisés pour la création de merlons et des éléments paysagers. Notamment, un merlon sera créé en limite de propriété à l'Est du site. Ce merlon sera végétalisé et fera office d'écran (visuel et acoustique) vis à vis des habitations. Le projet souhaite tendre vers un équilibre déblais/remblais, cependant, il risque d'être légèrement excédentaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports en matériaux (bâtiment, voirie, parkings, réseaux, etc...)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais excédentaires seront valorisés pour la création de merlons et des éléments paysagers.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle sera desservie par les réseaux AEP. Les effluents d'eaux usées seront dirigées vers une filière d'assainissement autonome propre au projet puis vers l'assainissement autonome du parc d'activités. Une consultation du SPANC est prévue afin de valider l'efficacité de l'installation prévue.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente un intérêt au niveau faunistique et floristique. Des inventaires faune-flore 4 saisons ont été réalisés sur le site en 2020 (Annexe). Aucune espèce végétale ou habitat contacté n'est protégé. Une zone sanctuaire a été créée en amont et sera alimentée via les cunettes pour assurer le caractère humide. La prairie naturelle sera maintenue avec de nombreuses espèces végétales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone NATURA 2000 se situe à 1 km du site. Notons tout de même que deux axes routiers majeurs (A87 et D160) et une carrière encore en exploitation séparent géographiquement le site de cette zone NATURA 2000. Ainsi, les éventuelles émissions liées aux activités du site NEOLITHE ne sont pas susceptibles de dégrader la qualité du milieu naturel, déjà impacté par ces installations.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au cœur d'une zone accueillant des activités industrielles, artisanales et commerciales dans le parc d'activités ANJOU ACTIPARC DU LAYON sur la commune de Beaulieu-sur-Layon (zonage 1AUy1, zone à vocation économique).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Beaulieu-sur-Layon ne fait pas l'objet d'un éventuel PPRT. Les activités aux abords du site concernent essentiellement des activités de logistiques pouvant présenter un risque incendie. Notons tout de même que la configuration du site permettrait d'éviter toute atteinte des flux thermiques aux installations à risque du site. Les activités prévues dans le cadre du projet CALCITE pourraient être à l'origine de risque d'incendie et d'explosion liés à la présence de matières non minérales dans les déchets réceptionnés.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRN. - Risque inondation : Non concerné - Séisme : Faible - Mouvement de terrain : Faible - Retrait gonflement des argiles : Modéré - Feu de forêt : Existant
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaliser un siège social, un atelier, des laboratoires R&D et des plateformes de test, il n'y a donc pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront dirigées vers une filière d'assainissement autonome. Une partie des EP seront infiltrées au droit du projet et une autre partie sera raccordée au réseau communal.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités du site induiront du trafic de poids lourds qui assureront la livraison des matières premières, l'expédition des produits finis et des déchets. Un trafic de véhicules légers associé aux mouvements du personnel est aussi à prévoir. Le site sera doté d'espaces de stationnement pour ces véhicules et de voiries dédiées à la circulation de poids lourds. Les infrastructures existantes (Autoroute A87 et RD160) permettront d'accéder directement au site sans traverser des zones d'habitations.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le process et le trafic PL engendreront des émissions sonores. Des mesures de bruits seront réalisées afin de garantir le respect des niveaux sonores de l'arrêté ministériel du 23/01/97. Notons que ces
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	émissions resteront relatives compte tenu des nuisances déjà induites par le passage des routes A87 et D160. Enfin, un merlon végétalisé assurera le rôle d'écran acoustique vis à vis des tiers.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement des installations ne sera pas à l'origine de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations seront possibles lors de la phase travaux mais pas lors de la phase d'exploitation des bâtiments.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur se limitera aux besoins associés à la sécurisation des accès et aux voiries en période de faible luminosité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides concernent les eaux pluviales (voiries et toitures) qui sont gérées par infiltration et stockage dans des noues, des fossés, des massifs creux, des douves et une zone humide.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales fait l'objet d'une notice hydraulique (annexe). Les rejets liquides du projet sont les eaux de ruissellement dirigées vers les espaces d'infiltration et vers le réseau communal.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents d'eaux usées sanitaires produits seront collectés via un réseau séparatif et dirigés vers une filière d'assainissement autonome correctement dimensionné. Le site ne rejettera pas d'eaux de process. Les eaux vannes des laboratoires sont dirigées vers une cuve fermée et seront dirigées vers un traitement approprié (consultation SPANC prévue).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour rappel, les activités développées par NEOLITHE ont pour vocation à valoriser des déchets non dangereux. Les déchets qui seront générés par les activités du site seront essentiellement les matières présentes dans les déchets entrants et qui ne pourront être reprises dans le process. Ces déchets seront triés et stockés dans des contenants adaptés. Ils seront expédiés vers des centres de traitement spécialisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne porte pas atteinte à des zones d'intérêt architectural, culturel, archéologique ou paysager. L'atelier et le pavillon ont fait l'objet d'un permis de construire qui a été accordé le 29/08/2022. Le projet d'extension sera réalisé dans la continuité de l'existant et en accord avec l'architecture existante. Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine culturel, architectural et archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans le parc d'activités Anjou Actiparc du Layon. Le parc d'activités fait partie du réseau départemental des Actiparcs avec une localisation à proximité d'un axe structurant. L'aménagement qualitatif privilégie certaines parcelles pour l'accueil d'activités consommatrices d'espace comme le lot E1. Le site n'est pas concerné par une activité agricole/sylviculture. Cette zone est donc dédiée au projet.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Deux ICPE soumises à autorisation sont situées dans l'environnement proche : ENTREPOT GEMO VETIR SAS (40 m aux limites de propriété au nord) et AXXEL BEAUNE XPO (300 m à l'est). Notons également qu'un projet cas par cas déposé en 2019 a été recensé sur la commune de Beaulieu sur Layon. Il concerne l'implantation d'une plateforme logistique de PARCOLOG GESTIN, projet situé à 40 m. Les seuls effets cumulés des incidences du projet avec le fonctionnement de ces installations sont le trafic routier. Les axes desservant la zone ont cependant été suffisamment dimensionnés pour absorber ce flux (A87, échangeur et RE160).

Le projet s'inscrit également dans une zone faisant l'objet d'un plan de prévention du bruit du fait du passage de l'autoroute A87. Il ne situe cependant pas en zone dite "calme" dans lesquelles des prescriptions particulières s'appliquent en termes de prévention du bruit. Notons également que les installations du process prendront lieu pour la plupart dans un bâtiment fermé.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le site est localisé en région Ouest, à distance de toutes frontières avec un pays voisin.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les inventaires faune-flore 4 saisons ont été réalisés en 2020 (Annexe C). Le site d'étude est un ensemble bocager fonctionnel : prairies, boisements, haies fossés et mares. Aucun habitat, ni espèce végétale patrimoniale n'a été observé sur le site. Pour la faune, les enjeux sont significatifs pour plusieurs taxons (amphibiens, insectes, chiroptères, oiseaux). Les enjeux significatifs sont identifiés principalement dans les fossés et les haies. Le diagnostic a mis en avant la présence de zones humides, d'une mare et d'habitats remarquables. Pour limiter son impact, le projet créé une "zone sanctuaire" en partie sud avec une mare et une zone humide alimentée via les cunettes. Cette zone a été créée en amont afin de renforcer le caractère humide et l'expression de la biodiversité.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Energies renouvelables : le site prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques (en toiture de l'atelier)
- Mode de déplacement doux : Emplacements pour stationnement de vélo et places pré-équipées en électricité
- Gestion des eaux pluviales : Places de stationnement en revêtement perméable assurant l'infiltration des EP. Un système de noues plantées d'hélophytes (épurations) et de fossés ceinturant le projet récoltera les eaux pluviales des voiries. Le grand linéaire de noues, de très faible pente permettra de ralentir l'écoulement des EP et ainsi favoriser la décantation de la pollution particulaire. Les éventuelles pollutions accidentelles, seraient maintenues dans les noues et les fossés. Cette organisation répond aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la rubrique IOTA 2150 (annexe) concernant la gestion des EP à l'échelle de la zone d'activités.
- Biodiversité : Création d'une "zone sanctuaire" en partie sud avec une mare et une zone humide alimentée par les cunettes et maintien de la prairie naturelle.
- Bruit : Restera, pour la majeure partie des installations, contenu au sein du bâtiment couvert et clos. Les cyclofiltres situés en extérieur seront implantés de l'autre côté du bâtiment par rapport aux tiers les plus proches et un merlon végétalisé prendra place en limite de propriété Est. Le bâtiment et le merlon assureront un rôle d'écran acoustique vis à vis des tiers les plus proches. Des mesures de bruit seront réalisées.
- Rejets atmosphériques : L'installation se trouvera au sein d'une structure couverte et fermée. Les poussières produites par le process seront captées à la source avant d'être réinjectées dans le process. L'aéraulique sera dotée d'un système de filtration de l'air (cyclofiltres) qui assurera un traitement du rejet atmosphérique permettant de répondre aux valeurs limites d'émissions applicables.
- Consommation en eau : La récupération des eaux de lavage dans le process limitera les consommations en eau du site.
- Trafic : les nuisances induites par le trafic engendré seront négligeables au regard des activités voisines (entrepôts de logistique).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet novateur porté par NÉOLITHE consiste à valoriser des DIND. Ces déchets sont alors considérés comme de la matière première qui, par le processus de fossilisation et l'ajout d'un liant vont permettre de former des granulats.

Pour cela, NÉOLITHE s'implante sur un site d'ores et déjà aménagé. Celui-ci se situe au sein de la zone d'activité La Motte de la commune de Beaulieu-sur-Layon. Les enjeux liés au trafic routier, au bruit, aux émissions de poussières et à la consommation en eau sont pris en compte dans le cadre du projet.

Compte-tenu de ces éléments, il ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Arrêté loi sur l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Accord permis de construire (PC 049 022 22 A 005 et PC 049 022 23 A 002)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Notice hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Note pour la prise en compte de la biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

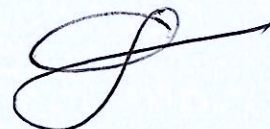
Nom BENASSY

Prénom Clément

Qualité du signataire SARL "Holding Clément Benassy", présidente de Néolithe

À CHALONNES SUR LOIRE

Fait le 2 / 8 / 1 / 1 / 2 / 0 / 2 / 3



Signature du (des) demandeur(s)